

**PROCÈS-VERBAL** de la 96e séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, le jeudi **12 septembre 2013** sous la présidence de monsieur André Hénault.

**Sont présents formant quorum :**

- Madame Danielle Allard, préfète, MRC Montcalm
- Madame Jacinthe Brissette, représentante, MRC D'Autray
- Monsieur Jacques Beauregard, représentant, MRC Matawinie
- Monsieur Normand Champagne, substitut du préfet, MRC Matawinie
- Monsieur François Desrochers, représentant, MRC Joliette
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet, MRC D'Autray
- Monsieur Normand Grenier, représentant, MRC L'Assomption
- Monsieur André Hénault, président et préfet, MRC Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président, MRC Les Moulins
- Monsieur Claude Mercier, substitut du représentant, MRC Montcalm
- Monsieur Normand Pagé, substitut du préfet, MRC Les Moulins
- Madame Huguette Émond, représentante du transport en commun

**Est également présente :**

- Madame Tanya Grenier, directrice générale, CRTL

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 19 juin 2013
3. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 19 juin 2013
4. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 août 2013
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes
  - 6.1 Déboursés juin et juillet 2013
  - 6.2 Conciliation bancaire juin et juillet 2013
  - 6.3 Liste des comptes à payer
7. Sujets spécifiques
  - 7.1 Circuits régionaux
    - 7.1.1 Modification de l'horaire du circuit #31 pour inclure un arrêt au CHRDL
  - 7.2 Autorisation de signature - entente sur un système de vente et de recharge à distance des titres de transport
  - 7.3 Acquisition d'un abribus pour la MRC Les Moulins
  - 7.4 Transfert du droit de propriété des abribus
  - 7.5 État des revenus et des dépenses au 30 juin 2013
  - 7.6 Grille tarifaire 2014 – proposition de scénario
  - 7.7 Prévisions budgétaires 2014
  - 7.8 Stationnement incitatif à Lavaltrie – octroi du contrat pour les travaux de réaménagement
8. Transport adapté
  - 8.1 Partage du surplus en transport adapté entre les MRC
  - 8.2 Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite
9. Règlements - Aucun
10. Avis de motion
11. Rapport du Président
12. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

13. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs
14. Sujets divers
15. Période de questions
16. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-873-09/2013

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la séance ordinaire du conseil d'administration du 12 septembre 2013 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé en ajoutant le sujet suivant :

8.3 Projet interconnexion lettre du RUTAL

Annexe 1.0 – Projet d'ordre du jour CA du 12 septembre 2013

CA-874-09/2013

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 19 juin 2013

**Il est proposé par monsieur Jacques Beauregard, appuyé par madame Danielle H. Allard et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 19 juin 2013, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.0 - Procès-verbal CA du 19 juin 2013

3. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 19 juin 2013

À l'ordre du jour de la présente séance.

4. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 28 août 2013

Dépôt

Annexe 4.0 Procès-verbal CE du 28 août 2013

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 12 juin au 4 septembre 2013, portant la référence CRTL-CA2013-09, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 5.0 - Liste de correspondance CA2013-09

6. Bordereau des comptes

CA-875-09/2013

6.1 Déboursés

**CONSIDÉRANT** que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu à l'unanimité :**

**QUE** soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 30 juin 2013 totalisant la somme de 2 984 619.34 \$.

**QUE** soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 31 juillet 2013 totalisant la somme de 3 248 227.23 \$.

Annexe 6.1 : Déboursés : juin et juillet 2013

6.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire des mois de juin et de juillet 2013.

Annexe 6.2 :- Conciliations bancaires : juin et juillet 2013

CA-876-09/2013

6.3 Liste des comptes à payer

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :**

**QUE** soit et est acceptée, tel que présentée, la liste des comptes à payer en date du 12 septembre 2013 totalisant la somme de 1 276.70 \$ et que la directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à émettre les paiements correspondants.

Annexe 6.3 - Liste des comptes à payer au 12 septembre 2013

7. Sujets spécifiques

7.1 Circuits régionaux

CA-877-09/2013

7.1.1 Modification de l'horaire du circuit #31 pour inclure un arrêt au CHRDL

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 326-CTJM-CA-08-2013 adoptée lors de la séance du conseil d'administration de la Corporation de transport Joliette métropolitain (CTJM) tenue le 27 août 2013 autorisant le CRTL a effectué au arrêt au Centre hospitalier régional de Lanaudière (CHRDL) situé sur le territoire de la municipalité de St-Charles-Borromée ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'horaire du circuit #31 actuellement en vigueur doit être modifié pour y inclure un arrêt au CHDRL.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacinthe Brissette, appuyé par madame Huguette Émond et résolu unanimement**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** l'horaire du circuit #31 St-Gabriel-de-Brandon/Joliette soit modifié afin d'y ajouter un arrêt au Centre hospitalier régional de Lanaudière (CHRDL) situé sur le territoire de la municipalité de St-Charles-Borromée.

**QUE** copie, de la présente résolution, soit transmise aux MRC de D'Autray, L'Assomption, Joliette et Matawinie ainsi qu'à la CTJM et au transporteur le Groupe Gaudreault.

Annexe 7.1.1 : Projet d'horaire du circuit # 31

CA-878-  
09/2013

7.2 Autorisation de signature – Entente sur un système de vente et de recharge à distance des titres de transport

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une entente, entre la Société de transport de Montréal (STM) et le CRTL, pour la mise en place d'un système de vente et de recharge à distance des titres de transport;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL doit signer cette entente pour ses circuits et à titre de représentant des MRC de L'Assomption et Les Moulins.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Beauregard, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu unanimement**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le président, monsieur André Hénault, et la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom du Conseil régional de transport de Lanaudière l'entente entre la STM et le CRTL pour un système de vente et de recharge à distance des titres de transport.

Annexe 7.2. : Entente sur un système de vente et de recharge à distance des titres de transport

CA-879-  
09/2013

7.3 Acquisition d'abribus pour la MRC Les Moulins

**CONSIDÉRANT** la lettre du ministre des Transports, en date du 4 juin 2012, autorisant l'achat de 99 abribus dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL doit acquérir l'ensemble des immobilisations pour les MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces acquisitions sont conditionnelles à la réception d'une résolution de chacune des MRC;

**CONSIDÉRANT** la demande de la MRC Les Moulins demandant au CRTL d'acquérir un (1) abribus avec caisson non éclairé et une (1) dalle de béton;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition d'abribus pour la MRC Les Moulins, conditionnellement à la réception d'une résolution.

**QUE** le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC Les Moulins.

CA-880-  
09/2013

7.4 Transfert de droit de propriété d'abribus

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL a fait l'acquisition d'abribus pour les MRC dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC ont défrayé les coûts nets d'acquisitions de ces équipements ;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC sont responsables de l'entretien et des coûts de réparations rattachés aux abribus sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour le CRTL de transférer le droit de propriété de ces abribus aux MRC ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt à l'annexe 7.4 soit la liste de quatre (4) abribus livrés et installés sur le territoire du CRTL au courant des mois d'août et de septembre 2013.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu unanimement**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le CRTL transfère le droit de propriété des abribus aux MRC selon la liste insérée à l'annexe 7.4.

**QUE** les MRC soient dorénavant responsables de l'entretien et des coûts de réparation de ces abribus.

**QUE** les MRC transmettent annuellement une liste à jour des localisations des abribus sur son territoire.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise aux MRC de Joliette, de Montcalm et Les Moulins.

Annexe 7.4 Transfert du droit de propriété d'abribus

7.5 États des revenus et des dépenses au 30 juin 2013

Dépôt

Annexe 7.5 États des revenus et des dépenses au 30 juin 2013

7.6 Grille tarifaire 2014 – Proposition de scénario

Propositions de grille tarifaire :

- Aucune majoration des titres mensuels.
- Conserver la tarification adoptée le 19 juin 2013 pour les titres mensuels des circuits 31 et 32
- Indexer de 2 % les titres unitaires et les livrets de billets.

7.7 Prévisions budgétaires 2014

Dépôt et discussions

Annexe 7.7 Prévisions budgétaires 2014

CA-881-  
09/2013

7.8 Stationnement incitatif à Lavaltrie – octroi du contrat pour les travaux de réaménagement

**CONSIDÉRANT** le désir du CRTL de déménager son stationnement incitatif à Lavaltrie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lavaltrie a accepté que le CRTL localise son stationnement incitatif sur son terrain localisé à proximité du terrain de soccer sur le chemin Lavaltrie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de réaménagement sont admissibles dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL a procédé à un appel d'offres public pour l'octroi du contrat des travaux de réaménagement ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu unanimement**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le CRTL octroi le contrat pour les travaux de réaménagement du stationnement incitatif à Lavaltrie à la firme Généreux Construction inc. au coût de cent soixante-dix-sept

mille huit cent soixante et six dollars et trente-trois (177 866 33 \$).

**QUE** les travaux de réaménagement débutent dès réception de la lettre d'autorisation du MTQ pour l'exécution de ces travaux.

8. Transport adapté

8.1 Partage du surplus en transport adapté entre les MRC

État d'avancement des travaux

8.2 Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite

**CONSIDÉRANT** la tenue du colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite les 18, 19 et 20 septembre 2013 à l'Hôtel Universel à Rivière-du-Loup.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier, appuyé par madame Danielle H. Allard et résolu unanimement :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la directrice générale, madame Tanya Grenier, soit et est autorisée à participer au Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite les 18, 19 et 20 septembre 2013 à l'Hôtel Universel à Rivière-du-Loup.

**QUE** les frais d'inscription ainsi que les frais de séjour, s'il y a lieu, sur présentation des pièces justificatives, soient et sont assumés et payés par le CRT de Lanaudière.

8.3 Projet interconnexion lettre du RUTAL

Dépôt

Annexe 8.3 Lettre du RUTAL

9. Règlement

Aucun

10. Avis de motion

Aucun

11. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis le dernier Conseil d'administration.

CA-882-09/2013

12. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis le dernier Conseil d'administration.

13. Recommandations et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs

Dépôt du registre des *requêtes et commentaires positifs*, du registre des *plaintes et commentaires négatifs* couvrant les mois de juin, juillet et août 2013, et bilan au 31 août 2013.

Annexe 13.0 :

- Requêtes et commentaires positifs juin, juillet et août 2013
- Plaintes et commentaires négatifs juin, juillet et août 2013
- Bilan au 31 juillet 2013

14. Sujets divers

Aucun

15. Période de questions

Aucune

16. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Conseil d'administration le 2 octobre 2013 au *RTCR* à compter de 9 h  
Comité exécutif le 4 octobre 2013 à la CRÉ Lanaudière à compte de 11 h

Levée de la présente séance

CA-883-  
09/2013

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la présente séance ordinaire du 12 septembre 2013 soit et est levée.

---

André Hénault  
Président

---

Tanya Grenier  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière